

Compte-rendu de la réunion du vendredi 29 octobre 2021 à 18h du Syndicat de la Luzine à la mairie de Luze.

Délégués présents : CORBANESE Bruno; DESFOSSEZ Hervé, JOUFFRAY Nicolas, Monnier Pascal, STEIB Eric.

Excusé : GRESSARD Jean-Paul

Invités : BUSATTO Gabrielle et DESGRANGES Fabien.

Éric présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de l'assainissement collectif.

La Luzine est un syndicat intercommunal d'assainissement. Il pilote l'assainissement collectif.

Ses compétences sont le transport et la dépollution sur les territoires de Luze et de Chagey.

Le service est exploité en régie par régie à autonomie financière.

Le service dessert 1325 habitants au 31 décembre 2020.

La capacité nominale de la station est 1500 habitants.

En 2020, ce sont 150 m³ de boues qui ont été produites et évacuées.

La station ne présente aucune anomalie.

La problématique numéro 1 est l'infiltration d'eau pluviale dans les réseaux des communes.

On peut également supposer que le collecteur qui relie la commune de Chagey à celle Luze présente des anomalies. Mais il faudra attendre le diagnostic assainissement pour en savoir davantage.

Rapport validé à l'unanimité.

Suite à l'achat d'un palan à chaîne par le syndicat, il convient de prendre une décision modificative qui concerne les amortissements. Il faut donc faire un mandat d'ordre budgétaire au chapitre 42 et un titre au chapitre 40 avec des montant de 29,90 €.

DM validée à l'unanimité.

Éric informe d'une facture d'un montant de 8498 € 06 relative à la réparation de l'oxydateur de la station. L'axe ayant été cassé, il a fallu immobiliser plusieurs jours le moteur afin de le réparer.

Ce sont les entreprises Hory de Luze et Mentrelec de Lure qui ont géré l'opération.

Éric espère que cette facture pourra passer en investissement. Nicolas demande s'il y a le budget suffisant en fonctionnement comme en investissement pour assurer cette facture.

Fabien Desgranges contrôle et atteste qu'il n'y aura pas de problème.

Ingénierie 70 fournit le bilan d'autosurveillance de la station d'épuration. Ce bilan a été réalisé durant 24 heures le 7 juin 2021 par la société Oxya.

Au vu des résultats, la station d'épuration respecte les critères de l'arrêté du 21 juillet 2015 et fonctionne correctement.

Concernant le schéma directeur d'assainissement, Nicolas demande si nous avons eu des nouvelles. Étant donné qu'il n'y a rien eu de nouveau, Éric se charge de rappeler Monsieur Stantina.

Fin de réunion à 19h.

La prochaine réunion est prévue au printemps prochain à Chagey.